



## Révision générale plomberie

Par **Delphcaro**, le **26/02/2012** à **21:02**

Bonjour,

Notre agence immobilière nous demande de faire effectuer une révision générale de la plomberie du logement que nous allons quitter

Cette révision est elle à notre charge ?

Les éventuelles réparations seront elles à notre charge ?

Nous vous par avance des réponses que vous pourrez nous apporter

Par **janus2fr**, le **27/02/2012** à **13:43**

Bonjour,

Mais qu'est-ce que c'est qu'une révision générale de la plomberie ? Cela n'a aucun sens légal...

Vous n'avez aucune obligation d'appeler un plombier pour cela !

Vous devez rendre une installation en bon état, c'est tout.

Ne sont à votre charge que les petites réparations, changement de joints, resserrages d'écrous, rien de plus. Toute grosse réparation (non due à une mauvaise utilisation de votre part) serait à la charge du bailleur.